

# Didier Garrigues : «La dématérialisation des échanges va évidemment s'étendre»

*Les caisses régionales du Crédit Agricole et l'Ordre des experts-comptables ont récemment établi un partenariat favorisant la dématérialisation des échanges bancaires via [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com). Explications avec le président de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées Didier Garrigues.*

## Quelles sont les caisses du Crédit Agricole concernées par cet accord de partenariat ?

Il s'agit pour la région ordinaire des caisses Toulouse et Midi toulousain pour la Haute-Garonne, Nord Midi-Pyrénées pour le Tarn, le Lot et le Tarn-et-Garonne, Pyrénées Gascogne pour le Gers et les Hautes-Pyrénées et Sud Méditerranée pour l'Ariège.

## Quel est le principe de [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com) ?

C'est un portail professionnel qui permet grâce à un simple accès à Internet la télétransmission des flux déclaratifs fiscaux et sociaux. On peut penser que même le dépôt au greffe des comptes annuels des sociétés sera à terme télétransmis. Ce système n'est pas davantage utilisé non pas à cause de problèmes techniques mais plutôt pour des questions de procédures... [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com) a en tout cas été créé à l'initiative de l'Ordre en 2001. La force de ce portail est d'apporter la sécurité. Les envois sont cryptés, horodatés, les documents analysés techniquement, la conformité des messages et des réceptions vérifiée. L'expert-comptable profite en fait d'un véritable tableau de bord à même d'assurer un suivi total avant, plus tard, que ne soit garanti l'archivage.

## Quels sont les autres avantages de son utilisation ?

Il implique une procédure unique et ce quelque soit le document. Ce portail déclaratif qui d'ailleurs est le premier de France apporte un vrai confort dans le travail.

## Quel est son coût ?

Il a un coût qui est supporté par les confrères mais il



La liste des banques partenaires est à trouver sur le site [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com). Localement, nous travaillons déjà avec la CIC. Le Crédit Agricole est donc notre second partenaire de poids. Il est à lui seul le premier acteur régional. Je pense d'ailleurs qu'il y aura un effet d'entraînement pour les autres réseaux bancaires. Sans compter que nous communiquons auprès des confrères pour accentuer leur intérêt pour cette procédure.

## Quels sont au final vos engagements sur le front de la dématérialisation ?

La dématérialisation des échanges va évidemment s'étendre. Cet accord promeut les relations entre la profession et le Crédit Agricole mais nous ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Pour l'heure, nous recevons les relevés bancaires et nous transmettons en neutralisant les frais de collecte les liasses fiscales aux banques qui, de ce fait, bénéficient d'informations plus « riches » et réalisent des économies de ressaisies notables. Nous profitons de notre côté de conditions privilégiées pour l'utilisation du portail. C'est un échange gagnant-gagnant pour chacun. Nous sommes très engagés au-delà de ces aspects positifs. Nous devons dans un premier temps nous concentrer sur les déclarations de résultats. C'est la première étape et elle est moins complexe à mettre en œuvre que d'autres car les paiements associés ne sont pas impliqués. Les déclarations de résultats seront ainsi dématérialisées à 100 % d'ici 2011. Il s'agit également de se pencher sur le déclaratif social. Le capelle qui j'existe des mesures d'accompagnement offertes. Cela équivaut à une journée de formation individuelle en cabinet. Ce dispositif élaboré à la fin de l'année 2008 est aujourd'hui plei-

nement opérationnel. Et je peux dire qu'il est en train de monter en puissance. Nous constatons une nette augmentation, surtout lors des dernières semaines. La « période fiscale » est terminée et il est fort possible que les confrères trouvent le temps pour s'orienter vers la modernisation.

Propos recueillis par Vincent Aufrère

Le portail [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com) peut être considéré comme un acteur majeur de l'e-administration depuis sa naissance en 2001. Pas moins de 5 millions de flux télé-déclaratifs ont été enregistrés en 2008. 900 000 entreprises, 6000 cabinets et 300 organismes de gestion agréés ont été concernés. [www.jedeclare.com](http://www.jedeclare.com), dont l'opérateur est Exelia (spécialiste du traitement de la gestion de la relation client et du traitement et de l'enrichissement des fichiers clients particuliers comme B to B ou sein du groupe La Poste), a été conçu par l'Ordre des experts-comptables sur la base des travaux de l'association Edificas (pôle national de compétence informatique en matière de comptabilité, d'audit et de social créé en 1992 à l'initiative de l'Ordre). Il est géré administrativement par ECMA (Expert-comptable média association).

est tellement simple à manier qu'il le justifie. Il faut se rendre compte que l'on gagne en rapidité et que l'on use moins de papier. Je ne connais pas un seul expert-comptable qui n'ait fait machine arrière après l'avoir adopté.

Cet accord de partenariat est-il inédit ?